

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

---

Vol. 54

LEVIS — AVRIL 1948

No 4

---

LE BULLETIN  
DES  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

---

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES

de la

PROVINCE DE QUÉBEC

O notre Histoire, écrin de perles ignorées  
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

**PIERRE-GEORGES ROY**

Publié sous le patronage de la Société royale d'histoire de Québec

Vol. 89 — LEVIS — AVRIL 1962 — No. 4

# LE BULLETIN

208

# RÉCHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES

de la

PROVINCE DE QUÉBEC

On trouve l'histoire de nos ancêtres  
à travers ces pages et les pages suivantes



LE BUREAU

PIERRE-GEORGES ROY

# LE BULLETIN

## DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 54

LEVIS — AVRIL 1948

No 4

### LA FAMILLE CARTIER DE SOREL

Des sept ou huit Français de ce nom qui firent souches au Canada, il semble que deux seulement y aient laissé de la postérité: ce sont Guillaume et Jacques Cartier.

Le premier, venant des environs de Nantes, en Haute-Bretagne, marié à la Pointe-aux-Trembles de Québec, en 1685, est l'ancêtre de la plupart des Cartier au Canada et aux États-Unis; c'est une branche de sa nombreuse postérité, qui fit souche, il y a près de deux cents ans, en terre soreloise, qui fera le sujet de la présente étude.

Quant au second, Jacques Cartier, qu'on surnomma Langevin parce qu'il venait de l'Anjou, il se maria en 1744, à Beauport, dans la banlieue de Québec. Menuisier de son métier, il se lança dans le commerce à Québec, et, sur les quatorze enfants qu'il eut de Marguerite Mongeon, son épouse, son seul garçon, Jacques, vint s'établir à Saint-Antoine sur Richelieu où il fit fortune dans le commerce du grain. Il fut aussi député du comté de Verchères qui portait alors le nom de Surrey. Son fils, Jacques, marié en 1798 à Marguerite Paradis, sut dissiper la fortune de son père, mais, en retour, il donna au Canada, dans la personne de son fils, Georges-Étienne Cartier, l'un de ses hommes d'État les plus illustres.

Existe-t-il quelque parenté entre ces deux familles? Rien au Canada ne nous l'indique. Guillaume arrive ici sur la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle tandis que Jacques n'y immigre que trois-quarts de siècle plus tard, et aucune alliance ne s'é-

tablit entre ces deux familles. Il se peut toutefois que certains liens de parenté existassent en France, vu que l'Anjou et la Bretagne se touchent et qu'entre Drain, et Prulier, d'où nous vinrent respectivement ces deux colons, il peut y avoir une cinquantaine de milles. Seules des recherches sur les lieux pourraient nous renseigner à ce sujet.

### *Guillaume Cartier*

Celui, dont nous dressons ci-après le rameau vigoureux de son arbre généalogique, était le fils de Julien Cartier et de François Bourdain. Il venait du bourg de Drain, diocèse de Nantes, en Bretagne. Il est meunier de profession. Le 18 janvier 1685, il épousait à la Pointe-aux-Trembles de Québec ou Neuville une jeune fille de dix-huit ans; lui en avait trente-deux. Récemment émigré de France, Guillaume Cartier devait être à l'emploi comme meunier du seigneur de l'endroit, Nicolas Dupont de Neuville, conseiller du roi au Conseil souverain, qui agit comme témoin du marié au contrat de mariage passé devant Gilles Rageot, notaire royal. La famille de la marié, Etiennette Garnier, habitant la seigneurie de Neuville, à quelque vingt milles en amont de Québec, semble être bien vue de la haute société de Québec, puisqu'on y rencontre, en l'étude de Gilles Rageot, lors de la passation du contrat de mariage, des notabilités comme Jean-Baptiste Legardeur, grand ami du gouverneur, M. de Frontenac, et Guillaume Roger, premier huissier au Conseil souverain. Voici en quels termes furent stipulées les conventions matrimoniales de Guillaume Cartier et Etiennette Garnier :

“Pardevant Gilles Rageot Notaire Gardenostes du Roy Notres Sire en la Prevosté de Quebec en la Nouvelle France furent presents en leurs personnes François Garnier habitant demeurant en la Seigneurie de Neufville stipulant pour et au nom de Marie Estiennette Garnier sa fille et de Marie Jacqueline Freslon ses pere et mere de la parr. de Saint François de Salles Erigée en lad Seig<sup>tie</sup> dioceze de Quebec lad Marie Estiennette Garnier a ce pnte et de son consentement d'une part Et Guillaume Cartier, meunier demeurant

en lad Seigneurie, fils de deffunct Jullien Cartier et de Françoise Bourdain ses pere et mere de la parr. de Nostre Dame du bourg de Dren diocèse de Nantes d'autre part, lesquelles parties de leur bon gré et volonté en presence et du consentement de leurs parents et amys pour ce assemblez de part et dautre cest asçavoir Led. Garnier en la presence et de ladvis d Joseph Garnier Françoise Garnier ses frere et soeur de Jean Baptiste Legardeur Escuyer Sieur de LaMothe Me Guillaume Roger premier huissier au Con<sup>el</sup> Souverain de ce Pays, de Jean Dubucq, Jean Hayot et André DuMats, amys communs des partyes et de la part dud Cartier en la presence de Monsieur Me Nicolas Dupont Escuyer Seigneur de Neufville Conseiller du Roy au Conseil Souverain de ce pays — Ont reconnu et confessé avoir fait les traitté et promesse de Mariage qui ensuivent C'est asçavoir Led Garnier avoir promis et promets par ces pntes donner en nom de Mariage Lad Marie Estiennette au dit Cartier qui la promes prendre pour sa femme et legitime espouse comme aussy Lad Marie Estiennette le promes prendre pour son mary et legitime espoux Ycelluy Mariage faire et solemniser en face de Nostre Mere Ste-Eglise Catholique Apostolique et Romaine Le plustost que faire ce pourra et q' sera advisé et desliberer entreux leursd parents et amys sy Dieu et N<sup>tre</sup> ditte Mere Saincte Eglise y consentent et accordent pour estre uns et communs en tous biens Meubles et conquests immeubles du jour de leurs espousailles suivant la Coustume de la prevosté et Vicomé de Paris suivie en ce pays Se prenant les futurs espoux avec tous leurs droits noms raisons et actions presents et advenir q. ont de pnt et qui leurs eschoiront à ladvenir tant par succession donation quatrement Apportant lad future espouse la somme de Cent cinquante livres q. lui ont esté donnez par François Avril son parain et que Led Garnier son pere a dit avoir entre les mains q' leur promet rendre et fournir dans trois ans pour tenir et sortir Nature de propre a la ditte future espouse, sobligeant aussy Led Garnier pere fournir et donner en faveur dud Mariage a sa fille Un habit de nopces selon sa condition ou la soe. de quarante livres a leur vollonté, Ainsy que une vache de la valeur de dix escus à leur vollonté, Sera douée la future es-

pouse du douaire coustumier ou de deux cent livres de douaire prefix a son choiz, Le preciput seta esgal et reciproque de la somme de deux cent livres a prendre par le survivant sur la communauté. Car ainsi &ca promettant &ca, obligeant &ca chacun en droist soy &ca. Faict et passé aud Quebecq, estude dud Notaire, après-midy, le onziesme jour de Janvier M VI<sup>e</sup> quatre vingt cinq, es présence de Me Charles Le Marquis et Nicolas Metru Her et Guillaume Barué, tesmoins qui ont avec Mond Sieur Dupont, Lamothe, Roger et Notaire signés, et lesd Garnier, père et fils futurs époux déclaré ne scavoir escrire ny signer, de ce interpellé suivant LOrdonnance.

(signé) Dupont, Rene Gardeur, Jean-Baptiste Legardeur, Roger, Marquis, Barrue, Metrue, Rageot, Not."

Sept jours après avoir passé ce contrat, les futurs époux célébraient leur mariage en l'église de Neuville, en présence du curé, l'abbé Pinguet qui rédigea ainsi leur acte de mariage:

"Le dix-huitième de Janvier de l'année mil six cent quatre-vingt-cinq, après la publication de trois bans de mariage, faite aux messes paroissiales de la paroisse de Saint-François de Sales, à Neuville, le sixième, le septième et le quatorzième du même mois, entre Guillaume Quartier, fils de feu Julien Quartier et Françoise Bourdin, ses père et mère, de la paroisse de Dren, Evêché de Nantes, âgé de trente-deux ans, d'une part, et Marie Etiennette Garnier, fille de François Garnier et Jacqueline Freslon, ses père et mère, de la paroisse de Saint-François de Sales, à Neuville, Evêché de Québec, âgée de dix-huit ans et demi, d'autre part; ne s'étant trouvé aucun empêchement légitime, je soussigné, prêtre, faisant les fonctions curiales à la dite paroisse, ay pris leur mutuel consentement de mariage par parole de présent, et leur ay donné la bénédiction nuptiale, selon la forme prescrite de notre Mère la Sainte Eglise, en présence de François Garnier, père de la dite épouse, et de Pierre Péro, Jean Brady et Jean de Bucy et Jean Lauriot, témoins, lesquels ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellés, suivant l'ordonnance. (signé) J. Pinguet, ptre."

Désireux, un jour, de localiser sur la carte de France,

ce bourg de "Dren" dont il est fait mention aux actes ci-dessus comme étant la petite patrie de mon ancêtre, je ne trouvai aux environs de Nantes aucune localité de ce nom. Pour en avoir le coeur net, j'écrivis au maire de Nantes, et voici la réponse que je reçus du bibliothécaire de cette ville:

"Bibliothèque municipale  
de Nantes,  
rue Gambetta.

Nantes, le 31 août 1924.

Monsieur,

La demande que vous aviez adressée, en juin dernier à la Mairie de Nantes, au sujet d'un de vos ascendants, Guillaume Cartier, né à "Dren", m'a été transmise.

Il n'y a pas, dans le département de Loire-Inférieure, de commune de ce nom, et je renonçais à vous satisfaire, lorsqu'un hasard a fixé mon attention sur la commune de "Drain", dans le département voisin de Maine-&-Loire.

Jusqu'à la Révolution, la paroisse releva du diocèse de Nantes. Il est donc probable que c'est dans cette localité que naquit Guillaume Cartier; le nom d'ailleurs y est toujours représenté: dans le Dictionnaire de Maine-&-Loire de Célestin Port, je vois qu'en 1548, le maire de Drain s'appelait Pierre Cartier.

Vous pourrez sans doute retrouver dans les registres d'Etat civil de la commune les actes concernant votre famille.

Agréé, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Signé) Giraud-Mangin,

Conservateur de la Bibliothèque de Nantes  
et Archiviste municipal.

Monsieur A.-O. Cartier,  
secrétaire municipal, Sorel, Qué. Canada."

Il faut avouer qu'alors on était pas très fort en orthographe: pour écrire Quartier au lieu de Cartier, il fallait n'avoir aucune notion de la découverte du Canada.

Après son mariage, Guillaume Cartier vécut encore trois ans à Neuville où il fait baptiser en 1686 un garçon, et en 1688, une fille. En 1690, il paraît être à Québec où il fait baptiser une autre fille. De cette date à 1702, son domicile nous échappe; on ne retrace pas le baptême des enfants qu'il a durant cette période, mais il est plus que probable qu'il était à Saint-François-du-Lac dont les registres d'État-civil sont interrompus de 1693 à 1698.

En 1702, il fait baptiser à St-François-du-Lac son dernier enfant et il apparaît au terrier comme propriétaire d'une terre sur la rive droite de la rivière St-François, faisant aujourd'hui partie de la paroisse de Notre-Dame de Pierre-ville.

Un acte cependant de 1708, retrouvé dans les registres de l'Île-du-Pas, laisserait entendre que Guillaume Cartier vécut quelque temps à Sorel. Voici cet acte :

“L'an mil sept cent huit, le seizième de septembre, a été inhumée Marie-Josepte, âgée de 14 ans, dans le cimetièrre de Saurel, par moy missionnaire soussigné, fille de Guillaume Cartier, meunier au dit Saurel, et de Marie Garnier, sa mère; cela en présence de Pierre Enau et plusieurs autres habitants. (Signé) Charles de la Gondalie, p.m.”

Guillaume Cartier aurait-il alors laissé temporairement sa terre de St-François pour servir de meunier à Madame de Saurel, seigneuresse du lieu, qui seule avait droit de faire moudre du grain? C'est fort probable. Cet acte de sépulture est d'ailleurs le seul acte de Guillaume Cartier aux archives soreloise.

De tout ceci on peut conclure qu'en 1700 et même avant, Guillaume Cartier était établi à St-François-du-Lac. “Cette contrée, écrit le Père Charland, o.p., avait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour séduire les nouveaux colons. Elle leur offrait, pour séduire les nouveaux colons. Elle leur offrait, outre les facilités de transport et d'approvisionnement, la beauté de ses grands arbres: chênes, érables, cèdres, pins surtout, la fertilité de son sol, l'abondance du gibier de chasse et de pêche: oies, outardes, canards et poissons de toutes sortes.” Mais il fallait avoir du cran pour s'y aventurer en ce temps-là. En 1700, La Potherie décrivait St-François comme étant

le centre de tout ce qu'on peut souhaiter de meilleur au Canada. Mais il ajoutait que le repos de ceux qui y demeurent est traversé lorsque nous avons la guerre avec les Iroquois. "Le laboureur, dit-il, qui travaille la terre, quoique armé de pied en cap, tremble à chaque pas que sa charrue avance du côté du bois, par la crainte qu'il a d'être tué par ces barbares, ou, quand ses boeufs retournent pour faire un autre sillon, que l'on ne fonde tout à coup sur lui pour avoir la chevelure de sa tête ou pour l'amener prisonnier chez eux pour y être brûlé."

En 1700, St-François-du-Lac comptait 15 ménages, formant une population d'une centaine d'âmes. Guillaume Cartier y trouva les Couturier, les Labonté, les Desmarais, les Pinard, les Despins, les Deschenaux, les Forcier, les Lachapelle, les Joyal, les Parenteau, les Duperron, les Véronneau, les St-Cerny, les Lauzière, qui, avec les Crevier comme seigneurs, furent les pionniers de cette contrée.

A.-O. CARTIER

(La fin dans la prochaine livraison)

---

## QUESTIONS

Le problème est peut-être difficile à résoudre mais il en vaut la peine: qui pourrait fixer de façon certaine le site du moulin établi dans la seigneurie de la Malbaie par le sieur Hazeur? Ce dernier avait exploité bien avant M. Price les riches forêts du Saguenay.

E. F.

Quand a-t-on commencé à tirer le canon midi et soir sur la citadelle de Québec?

SOLD

Quand a-t-on commencé à creuser le chenal du lac Saint-Pierre?

PILOTE

LES HABITANTS DE SAINT-FRANÇOIS, I.O.,  
EN 1681

---

Au recensement de 1681, publié dans l'*Histoire des Canadiens-français*, de M. Benjamin Sulte, les habitants de la seigneurie d'Argentenay (Saint-François, I.O.) sont mentionnés dans l'ordre de leurs terres: 1° du côté sud de l'île, en partant de la limite de Saint-Jean, jusqu'à l'église, c'est-à-dire de l'ouest à l'est, avec trois interventions; et 2° du côté nord de l'île, en commençant à la pointe d'en bas, jusqu'à la ligne de séparation d'avec la Sainte-Famille, soit de l'est à l'ouest, avec une seule intervention. Nous les mentionnons ci-après dans l'ordre inverse, c'est-à-dire en partant de la Sainte-Famille, au nord, en allant jusqu'au bout est de l'île, puis au sud, en partant de l'église jusqu'à la paroisse de Saint-Jean. Nous avons gardé l'ordre du recensement, mais avons assigné un No à chaque habitant, qui correspond à l'ordre des terres.

(Côté nord, de l'ouest à l'est)

1—NICOLAS GROUVET (Groinier), 35 ans (1646-1721); 6 arpents en valeur.

2—GERMAIN LEPAGE, 40 ans (1636-1723); 50 arpents en valeur.

3—LOUIS MARTINEAU, 40 ans (1632-1709); 20 arpents en valeur.

4—VINCENT CHRESTIEN (Chrétien), 38 ans (1643-1702); 12 arpents en valeur.

5—JEAN RIOU(X), 30 ans (1651-ant 1723); 15 arpents en valeur.

6—ETIENNE RAVAN (Ravon-dit-Brisambourg), 50 ans; 8 arpents en valeur.

7—ANTOINE VERMET, 45 ans (2).

8—ETIENNE MENIL, 33 ans (1643-ant 1709); 10 arpents en valeur.

9—NICOLAS VARIEU (Vérieul), 40 ans (1641-1714); 6 arpents en valeur.

10—RENE EMOND, 45 ans (1636-ant 1689); 4 arpents en valeur.

11—PIERRE BUTAULT, 44 ans (1635-1705); 5 arpents en valeur.

12—CHARLES DOMPIERRE-(dit - Saint - Martin), 30 ans (1651-88); 10 arpents en valeur.

13—JEAN AMORY (Amaury), 35 ans (1646-1724); 6 arpents en valeur.

(Terres de travers)

(Domaine d'Argentenay)

14—PIERRE DUCHESNE-(dit-Lapierre), 60 ans (1621-97); 12 arpents en valeur.

15—ALEXANDRE BOISSARD, 35 ans (1646- ); 4 arpents en valeur.

16—JOSEPH BONNEAU-(dit-la-Bécasse), 32 ans (1651-1701); 7 arpents en valeur.

17—ESPRIT CARBONNEAU, 32 ans (1643-1715); 17 arpents en valeur.

18—SIMON CHAMBERLAN, 45 ans (1636-88); 15 arpents en valeur.

20—NICOLLAS MENMUTEAU (Mennanteau), 32 ans (1649-post 1684); 3 arpents en valeur.

19—PIERRE AUFFRAY - (dit - Gargot), 46 ans (1635-1700).

21—PIERRE MARTIN, 35 ans (1640-1702); 5 arpents en valeur.

22—MAURICE ARIVE (Larrivé), 80 ans (1611-87); 7 arpents en valeur.

(Bout de l'île)

(Côté sud de l'île; de l'est à l'ouest jusqu'à la paroisse Saint-Jean):

(Terre de la fabrique — l'église, etc.)

23—JACQUES HARDY-(dit-Montmidy), 45 ans (1642-post 1689) 7 arpents en valeur.

25—FRANÇOIS MARSEREAU (Marceau), 40 ans (1642-87); 13 arpents en valeur.

24—JACQUES BAUDOIN (Beaudouin), 37 ans (1644-1708); 7 arpents en valeur.

27—PIERRE LABBE-(dit-Lacroix), 40 ans (1645-1709); 10 arpents en valeur.

26—LOUIS LEPAGE, 40 ans (1636-1710); 12 arpents en valeur.

28—FRANÇOIS GARNIER (Guerinet), 40 ans (1635-post 1690; 7 arpents en valeur.

29—LOUIS QUINTREAU (Jinchereau), 40 ans (1641-1708) 2 arpents en valeur.

30—FRANÇOIS DANIAU (Daneau), 40 ans (1641-87); 3 arpents en valeur.

31—MATHIAS CAMPAGNARD (Campagna), 50 ans (1626-1714); 6 arpents en valeur.

32—CLAUDE LEFEBVRE-(dit-Boulangier), 33 ans (1648-ant 1709); 12 arpents en valeur.

### *Remarques*

Terre No 1 — Cette terre de Nicolas Groinier était de 5 arpents de front, dont 3 dans la Sainte-Famille, et 2 dans Saint-François. Par l'aveu et dénombrement de 1725 on voit que sur les 3 arpents de front, situés dans Lirec (la Sainte-Famille), qui appartenait alors à Charles Guérard-dit-le-Grapt (1670-1743), il n'y avait point de bastimens, et que le dit Guérard avait maison, grange et étable sur les 2 autres arpents contigus qu'il possédait dans Argentenay, c'est-à-dire à Saint-François.

Terre No 7 — Au recensement Antoine Vermet paraît être soit le dernier habitant mentionné dans le bas de la paroisse Saint-Jean, au sud, ou le premier dans le haut de la paroisse Saint-François, du côté nord. Dans l'acte de baptême de son fils Jacques, né la veille, et baptisé à Québec, par l'abbé Thomsa Morel, le 23 juillet 1681, on le dit habitant de Saint-Laurent. Le recensement donne pourtant 3 mois à cet enfant. Ce n'est que le 16 août 1682 (gr. Rageot, No 2436) qu'Antoine Vermet acheta de François Garinet, habitant d'Argentenay, une terre de 3 arpents de front, avec hangar et étable, située dans la paroisse Saint-François, côté

nord de l'île, et bornée (au sud-ouest) à Estienne Ravon-  
(dit-Brisambourg), et (au nord-est) à Estienne Mesny.  
Nous croyons cependant qu'il occupait déjà la terre en ques-  
tion au recensement de 1681, et c'est pourquoi nous l'avons  
située entre les terres Nos 6 et 8, alors que le recensement  
mentionne Antoine Vermet immédiatement après Claude  
Lefebvre.

LÉON ROY

---

MARCHÉ POUR FAIRE DES SABOTS PAR GUIL-  
LAUME LEFEBVRE AU SIEUR CHARLES  
LEMARQUIS

(1er décembre 1684, Rageot N.R.)

---

Pardevant Gilles Rageot Notaire gardenottes du Roy  
nostre Sire en la Prevosté de Quebec en la Nouvelle France  
furent presents en leurs personnes M<sup>e</sup> Charles Le Marquis  
huissier en lad. prevosté, demeurant sur l'ancienne platte for-  
me de la basse ville d'une part, Et Guillaume Lefebvre, sa-  
botier et tailleur d'habits, habitant demeurant en la Seigneu-  
rie de Neufville d'autre part, Lesquelles partyes de leur bon  
gré et vollonté ont reconnu et confessé avoir faict et passé  
ensemble Le marché et Convention qui ensuit Cest asçavoir  
Le dit Lefebvre avoir vendu et promet livrer ault dit Le  
Marquis en sa maison en cette " ville pendant deux ans de  
temps, douze cents paires de Sabots bons Loyals et marchand  
sçavoir Six cents paires la présente année livrables trois  
cens paires dans la premiere navigation, deux cens paires a  
la fin de se prin<sup>r</sup>. Et cent paires dans la toussaincts le tout  
aud temps pendant lesd deux années a peine de tous despens  
dommages et interests, et que sur chacun cent des dits douze  
cens paires, Il y en aura du moins trente grandes paires a  
usage d'hommes et toutes les autres paires assorties pour

toutes sortes d'age, esgallement a venir jusqu'a trois et quatre ans pour le surplus petites paires, a commencer la livraison desd Sabots moytie lannée prochaine dans lesd termes Et lautre moytie Dans a seconde année 1686 sur lesd premier, Ce marché fait pour et moyemant Le prix et somme de vingt francs pour chacun cent desd trois cens qui seront livrer le printemps dans lad Navigation, et vingt deux francs pour chacun cent des trois cent qui seront livrer esd tems a la fin de se printemps et de Toussaincts, Le tout en argent monnoyé, ce qui sera aussy ainsy executé pour lad derniere année, Et a faire lesd paiements lors de la livraison desd Sabots, sur lesquels paiements Led Sr Le Marquis a promis et s'est obligé luy avancer Le prix q' luy conviendra payer pour le pavement des outils necessaires pour la façon desd Sabots sur le prix q' accordera au taillandier qui fera lesd Outils, ce qui sera desduit par led Lefebvre aud LeMarquis sur la premiere livraison desd sabots reconnoissant aussy Led Lefebvre avoir eu et receu dadvance dud Le Marquis La somme de quatre Livres dix sols pour une paire de racquette quil luy a livrer Et pour ce pars q' luy auroit fourny sy comme &ca dont &ca a desduire pareillement sur lad premiere livraison desd sabots. Car ainsy &ca obligeant chacun en droict soy &ca renonceant &ca Faict et passé aud Quebecq en la maison dud Sr Le Marquis apres midy Le premier jour de decembre M VI<sup>e</sup> quatre vingt quatre es presence de M<sup>e</sup> Estienne Marandea et de Pierre Biron tesmoins demeurants aud Quebecq qui ont avec Led Sr Marquis et Notaire signe et led Lefebvre déclaré ne sçavoir escrire ny signer de ce interpellé suivant Lordonnance.

Marandea

Marquis

Biron

Rageot Not.

Et advenant le 28<sup>e</sup> decembre aud an Pard<sup>tt</sup> led Notaire fut pnt led Lefebvre desnommé au contract cy contre Leq<sup>l</sup> vol. a reconnu et confessé avoir eu et receu dud Lemarquis y desnommé pnt. et acceptant la somme de trente huict sçavoir 33<sup>l</sup> pour le payement q' a fait pour led Lefebvre au taillandier q luy a livrer les outils mentionnés aud marché et le surplus

pour des frais et ce des avant ces pn<sup>tes</sup>. sy comme &ca dont  
&ca quittant &ca es presence de Louis Lefebvre demeurant  
a la pointe aux tremble et Guillaume Barau tesmoins dud  
Q. qui ont avec led Marquis signe et led G. Lefebvre decla-  
ré ne sçavoir signe de ce interpelle suivant Lordonnance.  
Marquis, Barau, Louis Lefebvre, Rageot Not.

---

### NECROLOGE CANADIEN

---

- Angers, sir Auguste-Réal, décédé à Montréal le 15 avril  
1919.
- Angers, Félicité (Laure Conan) décédée à Québec le 7 juin  
1924.
- Angers, Philippe, notaire, décédé à Beauceville le 21 mars  
1935.
- Angers, François-Réal, avocat, décédé à Québec le 23 mars  
1860.
- Angers, Chares-Panet, juge des sessions de la Paix, décédé  
à Québec le 14 mai 1917.
- Angers, Charles, ancien député de Charlevoix, décédé à  
Québec le 9 mars 1929.
- Alleyn, L'hon. Juge Richard, décédé à Rimouski le 16 août  
1883.
- Alleyn, Charles, shérif de Québec, décédé à Québec le 4  
avril 1890.
- Allcock, L'hon. Juge Henry, décédé à Québec le 22 février  
1808.
- Archer, L'hon. Juge Charles, décédé à Montréal le 18 juin  
1934.
- Archibald, L'hon. Juge John-Sprott, décédé à Montréal le  
16 janvier 1932.
- Avlwin, L'hon. Juge Thomas Cushing, décédé à Montréal le  
14 octobre 1871.
- Allsopp, Robert, décédé à Cap-Santé le 27 novembre 1858.
- Amyot, Guillaume, député de Bellechasse, décédé à Québec  
le 30 mars 1896.

- Amyot, L'hon. Georges-Elie, décédé à Palm Beach, en Floride, le 28 mars 1930.
- Asselin, Louis-Napoléon, député de Rimouski, décédé à Biddeford, États-Unis, le 22 juillet 1921.
- Asselin, Olivar, journaliste, décédé à Montréal le 18 avril 1937.
- Abbott, Sir J. J. C., décédé le 30 octobre 1893.
- Achintre, Auguste, écrivain, décédé à Montréal le 25 juin 1886.
- Ahearn, Michael-Joseph, médecin, décédé à Québec, le 18 avril 1914.
- Aubin, Napoléon, écrivain, décédé à Montréal, le 17 juin 1890.
- Archambault, sir Horace, décédé à Trois-Pistoles, le 25 août 1918.
- Archambault, Louis-H., avocat, C.R., décédé à Montréal le 5 janvier 1917.
- Archambault, Joseph-Louis, décédé à Montréal le 27 mai 1925.
- Archambault, L'hon. Louis, décédé à L'Assomption le 3 mars 1890.
- Archambault, L'hon. Pierre-Urgel, décédé le 19 août 1871.
- Archambault, Mgr Joseph-Alfred, décédé le 25 avril 1913.
- Allard, L'hon. Juge Victor, décédé à Montréal le 3 juin 1931.
- Andrews, L'hon. Juge Frederick-William, décédé à Québec le 17 février 1906.
- Armand, L'hon. Jean-François, décédé le 1er janvier 1903.
- Audet, L'hon. Nicodème, décédé le 19 avril 1905.

---

## LES BOEUFs DE TRAVAIL

---

Il est vrai que le premier cheval ne fut débarqué à Québec qu'en 166 . Il est encore vrai que les chevaux ne furent employés aux travaux de la ferme que cinq ou six ans plus

tard. Il ne faudrait pas conclure de là que les premiers colons de la Nouvelle-France s'attelaient à leurs charrettes pour rentrer les récoltes généreuses que la terre canadienne leur accordait. Des bêtes à cornes avaient été amenées dans la colonie dès les jours de Champlain et elles s'étaient multipliées rapidement. A tel point, que les recenseurs de 1667 pouvaient enregistrer 3192 bêtes à cornes pour toute la colonie. Le tiers au moins de ces bêtes à cornes devaient aider les colons à faire le charroyage de leurs produits.

Un vers célèbre nous rappelle que les premiers rois de France se promenaient dans Paris dans des chariots trainés par des boeufs

Quatre boeufs d'un pas tranquille et lent  
Traînaient le monarque indolent.

Les premiers habitants de la Nouvelle-France, tout comme les rois de la vieille France, recoururent aux services du boeuf pour les véhiculer d'un endroit à l'autre. Le boeuf se tire beaucoup mieux d'affaire dans les bois et les routes cahoteuses que le cheval. Il est étonnant qu'un peintre canadien n'ait pas encore couché sur une toile Champlain parcourant la ville qu'il avait fondée sur une charrette trainée par un boeuf. Il est certain que Champlain dans ses sorties à travers les sentiers à peine défrichés de la capitale allait à pieds ou encore dans un véhicule trainé par un ou deux boeufs.

Les cultivateurs canadiens aiment les chevaux. Mais dans les colonies nouvelles ce noble animal est d'entretien difficile parce qu'il faut le ferrer et les maréchaux ferrants ne sont pas toujours à la main. De nos jours encore, il n'est pas rare de rencontrer dans des paroisses pas très éloignées des villes des charrettes trainées par des boeufs. Ces bêtes par leur lenteur à livrer le chemin font le désespoir des automobilistes mais ceux-ci semblent oublier que les chemins ruraux n'ont pas été créés exclusivement pour leur plaisir. Le boeuf y a droit de passage tout comme le cheval et l'automobile.

## L'ANCÊTRE D'UNE BELLE FAMILLE

---

Jean Guyon ne fut pas un grand personnage. Son nom ne se recontre peut-être pas ailleurs que dans les registres de la paroisse où il fit baptiser ses enfants. Il fut un humble toute sa vie. Décédé à Québec le 30 mai 1663, il laissait sept enfants qui se marièrent et créèrent de belles familles. On juge un arbre par ses fruits. Combien plus devons-nous apprécier un ancêtre par les générations qu'il crée!

Dans les neuf générations issues de Jean Guyon et de sa digne épouse, Mathurine Robin, savez-vous combien on compte d'archevêques, d'évêques, de prêtres, de religieux et de religieuses? Un prêtre, descendant de Jean Guyon, s'est donné la tâche patriotique de dresser un dossier pour chacun des personnages ecclésiastiques nés dans les neuf générations de la famille Guyon. Il en établit le tableau ainsi: dix sept archevêques et évêques dont un cardinal, plus de quatre cent cinquante prêtres et plusieurs centaines de religieux et religieuses. Et il est à noter que cette énumération date de 1927. Depuis, quelques douzaines de prêtres, de religieux et de religieuses ont dû s'ajouter à la liste originale.

Un humble fils de la terre comme Jean Guyon ne mérite-t-il pas plus de son pays que ces bagouards dont les journaux nous font tous les jours des éloges intéressés et souvent payés à tant la ligne? (1)

---

## UN ORFÈVRE CANADIEN À PARIS

---

Les orfèvres étaient très rares sous le régime français au Canada. En effet, les orfèvres d'ordinaire fabriquent et vendent des objets de luxe. Quels étaient ceux qui à cette époque, dans notre pays, pouvaient acheter des objets de luxe? Les bijoux, les montres en or ou en argent n'étaient pas des objets que les Canadiens pouvaient acheter. Il est donc surprenant de constater qu'au commencement du dix-

huitième siècle un Canadien qui avait fait son apprentissage d'orfèvre dans son pays natal allait s'établir à Paris pour y exercer son métier.

Par l'édit d'établissement de la Compagnie des Indes Occidentales, en mars 1664, Sa Majesté voulait que ceux qui avaient exercé leur art et métier dans ses colonies d'Amérique pendant dix années seraient réputés maîtres en chef d'oeuvre dans toutes les villes du royaume. C'est en vertu de cet édit que le sieur Jacques Pagé de Cerey demanda par son placet de mai 1713 la permission d'exercer son métier à Paris. Le ministre de la marine se rendit à la demande de l'orfèvre canadien et celui-ci s'établit à Paris. Nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

Jacques Pagé de Cerey ou Querey était d'une famille bien connue à Québec.

---

LETTRE DU MARQUIS DE LOTBINIÈRE  
AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS

---

4 décembre 1776

Monsieur,

Je suis arrivé à Boston (venant de St. Pierre de Mi-  
quelon par Chatham et Harwich au Cap Cod) le 19 du mois  
dernier vers 9 heures du soir. J'envoyai le lendemain matin,  
20 du dit mois, une lettre que j'avais écrite d'avance à Mons.  
Franklin, ignorant qu'il fut parti pour France depuis trois  
semaines alors, et ne l'ai su qu'au moment du départ de la  
poste. A l'instant je me rendis à l'office, et n'ayant pas assez  
de temps pour avoir l'honneur de vous écrire directement, je  
vous priai, au revers de l'adresse à Mr. Benj. Franklin,  
d'avoir la bonté d'ouvrir cette lettre comme si elle vous était  
adressée de vouloir bien en faire le même usage qu'aurait  
pu faire Mr. Franklin s'il y eût été, et de m'accorder la grâ-  
ce de suppléer à son deffault pour tout ce qu'elle contenait,  
tant au sujet de mon fils, que pour tout autre sujet. J'espè-

re, Monsieur, que cette lettre vous aura été remise, ainsi que celle à mon fils qu'elle renfermait, sans être cachetée pour que vous sussiez ce quelle contenait: Mais dans le cas qu'elle eut été supprimée je vais en peu de mots vous répéter ce que je marquais à Mr. Franklin. Je l'informais que j'avais passé à Versailles et à Paris avril et mai dernier tout entier: que j'y avais eu plusieurs conférences avec M. le Comte de Vergennes, Ministre des affaires Étrangères, et nombre d'autres personnages en France des plus importants, qui tous m'avaient paru prendre le plus grand intérêt à votre cause, et que je me réservais à m'entretenir du tout plus au long avec lui, lorsque j'aurais l'honneur de le rejoindre à Philadelphie, que, en attendant, et sachant que j'étais assez au fait de la partie de la guerre pour être en état de donner de bons conseils sur la situation présente des affaires, mon avis était de faire la guerre jusqu'à la fin de la campagne à laquelle nous touchions, à la Fabius, resserrant l'ennemi le plus qu'il était possible, avant attention de pousser en arrière toute espèce de provisions ainsi que tous les magasins de munitions et autres, de ruiner en entier le pays que vous seriez obligé d'abandonner, en sorte qu'il n'y put trouver aucune ressource pour pénétrer plus avant, mais surtout d'éviter d'engager avec lui une affaire générale, qui perdue, vous mettrait dans le cas de ne pouvoir assembler à tems de nouvelles forces pour vous soutenir. Je dois ajouter que quelques mouvements qu'il fasse pour vous éloigner des Détroits Montagneux de la Rivière du Nord, vous devez les regarder comme tout ce que vous avez de plus précieux pour votre conservation, et comme le plus aisé à deffendre contre l'espèce de troupes qu'il peut vous présenter, avec l'espèce de troupes que vous avez à lui opposer: oui dans les Bois et dans les Montagnes auront tout l'avantage qu'elles peuvent jamais avoir sur des troupes Réglées lesquelles dans une pareille position ne vaudront pas la dixième partie de ce qu'elles vaudraient en rase campagne: C'est donc là où doivent être situés vos uniques Boulevards pour arrêter vaisseaux et armée ennemie: que je regarde comme perdue si elle se détermine à s'engager dans les païs; partout ailleurs votre manoeuvre, je le pense, doit être de tenir vos armées en

camps volants, autour de l'ennemi, et de voltiger continuellement autour de lui pour le miner, et le consommer par votre feu de mousqueterie, tout au plus par celui de quelques pièces de campagne : lorsque j'aurai l'honneur de vous voir, Monsieur, nous serons à même d'étendre nos idées beaucoup plus sur toutes nos manoeuvres de guerre, même sur quelques points de politique, et précautions à prendre, que je regarde comme l'âme de la guerre quand on veut qu'elle réussisse parfaitement. Vous me regarderez peut-être, Monsieur, comme trop présomptueux de m'ériger en donneur de conseils, sans avoir encore l'honneur d'être connu de vous, et seulement de ceux qui parmi votre peuple ont pu être informés des manoeuvres les plus raisonnées de la dernière guerre en Canada ; Mais lorsque vous saurez que tous les systèmes de deffense dans le païs depuis la deffaitte du Baron de Diekau jusqu'à la fin de 1758, a été uniquement de moi, et qu'il n'a cessé à être suivi que dans la campagne 1759, ou M. pont Le Roy beaucoup plus ancien ingénieur que moi et venu dans l'été 1758, a voulu absolument dans la direction des affaires prendre le contrepied de tout ce que j'avais projeté que de plus tout ce qu'il y a de généraux en France aujourd'hui, informés des manoeuvres de guerre en Canada et des projets établis par moi pour sa deffense dans toutes ses parties, s'accordent à dire qu'il était démontré qu'il n'eût jamais été pris, si on les eût constamment suivis, vous saurez alors qu'avec la volonté la plus déterminée pour vous faire réussir en tout, et accompagné de la confiance générale de ceux que j'ai cités, je suis pardonable de m'expliquer tout à coup sans plus de cérémonie, et d'hasarder sans crainte les conseils que j'estime absolument indispensables au moment, d'après ce que j'ai appris depuis mon arrivée dans ce païs, et d'après la connaissance que j'ai du théâtre présent de la guerre : (J'ai passé il y a cinq ans, du Canada à New York, par le lac Champlain et Sacrement et la Rivière du Nord). — une grande attention, et la principale à donner, et de prévenir tout le mal que peuvent faire les Tories à votre état. Je les regarde comme les ennemis les plus à craindre que vous ayez. Du moment que je me suis aperçu de toutes leurs menées au Cap Cod, et ce que le Comité de cette province

vient d'arrêter est le seul moyen de mettre fin tout à coup à cette peste qui perdrait votre État dès le moment de sa naissance; mais il faut que la loy soit mise en execution sans considération quelconque, et je répons que trois exemples seulement suffiront pour réunir tout à coup tous vos sujets, et peut-être pour chasser votre ennemi très promptement, s'il ne voit plus jour à vous diviser, ce qui, je le crois, a toujours été sa plus grande espérance.

J'ai l'honneur d'être avec la plus grande considération et respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur  
de Lotbinière

P.S. — Je serais bien flatté d'être muni d'ordres assez précis pour pouvoir me porter, Monsieur, jusqu'à vous, sans avoir à craindre le moindre accident pour moi, pour mes gens au nombre de deux seulement pour le présent, ni pour mes équipages (1).

---

LETTRES DE M. DE PUIBUSQUE À  
M. G.-B. FARIBAUT

---

Montreal 21 Juin 1848  
Hotel Clifton.

Mon cher Monsieur,

Le lendemain de votre départ pour Québec, j'ai reçu le paquet que j'attendais de la Nouvelle-Orléans. J'ai remis à M. Jacques Viger l'état de services de Bienville et j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui la table des documens historiques recueillis à Paris par M. Mague. Si vous jugez à propos, comme je le suppose, de faire prendre copie de ce catalogue, vous pouvez le faire à loisir. M. Jacques Viger l'a

---

(1) Papers of the Continental Congress, No 78, XXV, pp. 121-123.

(1) Archives de la province de Québec.

copié avec sa diligence ordinaire et au besoin je suis recourir à son cahier.

Le message que je suis chargé de vous transmettre de la part de M. Ch. Gayarré est ainsi conçu :

“Veuillez renouveler à Messieurs Faribault et Viger l'assurance que j'aurai un plaisir infini à leur être agréable chaque fois qu'ils m'en fourniront l'occasion.”

Je n'ai pas encore envoyé mon remerciement à la Nlle-Orléans. J'aimerais à joindre à ma réponse pour lui donner quelque prix un mot de vous & de M. Jacques Viger. Cela suffirait pour ouvrir une correspondance directe et pour nouer des relations qui peuvent devenir utiles. La Louisiane, qui le sait mieux que vous, est une oeuvre canadienne; vous avez découvert son fleuve, fondé sa capitale, peuplé ses premières paroisses; rien de ce qui se rattache à ses origines ne saurait vous être indifférent; tout son 18<sup>e</sup> siècle est une époque héroïque dont le merveilleux vous appartient en grande partie, ses familles les plus illustres sont les vôtres et en éclaircissant leur biographie vous complèterez vos recherches. Ces considérations et tant d'autres que je n'ai pas besoin de vous indiquer vous détermineront sans aucun doute à seconder le rapprochement qu'on vous offre et je n'aurai qu'à me féliciter du hasard qui m'a permis de servir de lien à cette heureuse annexion si féconde pour la gloire des deux Soeurs d'autrefois et de leur mère patrie.

Agreez, je vous prie, Mon cher Monsieur la sincère expression de mes sentiments dévoués

A. de Puibusque

Trois-Rivières, 30 août 1848

Mon cher Monsieur,

Le départ de M. Berthelot pour Québec m'offre une occasion que je m'empresse de saisir.

Vous remercier une fois encore de votre inépuisable obligeance n'est pas mon seul but, j'ai à réparer un oubli que les préparatifs toujours confus d'un départ peuvent seuls

expliquer. Il s'agit d'une petite dette de deux piastres, prix d'une voiture que vous avez eu la bonté de louer pour moi. Voyez ce que vaut ma mémoire. J'avais pris soin de mettre dans une place réservée la somme en question pour m'en souvenir à propos lors de notre dernière entrevue, et comme de coutume c'est la première chose que j'ai oubliée. Indiquez moi donc un bon système de mnémotechnie; je ne prise point, et par suite je n'ai pas la précieuse ressource du morceau de papier dans la tabatière. Les noeufs au mouchoir ne me réussissent pas mieux, attendu qu'excepté le cas heureusement rare de rhume de cerveau je ne tire pas mon mouchoir de ma poche une fois en 24 heures.

Je suppose que M. Jacques Viger s'est fait un ordre de points de rappel, car il n'oublie rien. Il faudra que je le consulte aussi là dessus. Vraisemblablement je le verrai demain à Montréal. Mon séjour aux Trois-Rivières finit ce soir. Il a été aussi agréable que l'an dernier. Nous avons remonté la rivière St. Maurice en canot d'écorce jusqu'à la chute connue sous le nom de la grand'mère. Cette excursion seule imprime à notre voyage une date ineffaçable. Dans quelques jours nous serons sur l'Ottawa et quand nous en aurons vu tout ce qu'il est possible de voir à des touristes qui n'ont pas l'avantage d'être aussi durs à la fatigue que des peaux rouges, nous redescendrons vers votre bonne ville de Québec dont nous ne pouvons nous rassasier.

Adieu, mon cher Monsieur, nous espérons que cette lettre trouvera madame Faribault complètement rétablie. Veuillez, je vous prie, lui transmettre les complimens de ma femme et les respectueux hommages de votre dévoué serviteur.

A. de P.

Montréal, 18 Nov. 1848.

Mon cher Monsieur,

Permettez moi de vous offrir une gravure qui m'a paru assez originale, elle caractérise la révolution de 1848; veuil-

lez donc la conserver comme une date dans vos souvenirs historiques.

Mad. de Puibusque me charge de vous transmettre ses meilleurs complimens et elle se recommande ainsi que moi au bon souvenir de Madame et Madlle Faribault.

Tout à vous,

A. de Puibusque

Montréal, 2 janvier 1849

Mon cher Monsieur,

Il a paru dans le journal l'*Avenir* un *entrefilet* que le journal de Québec a servi avec supplément à ses abonnés et qui est encore une énigme pour moi. J'ai voulu remonter à la source, impossible d'y arriver; ce qu'il y a de bien certain c'est qu'aucun Greffier n'a reçu aucun avis d'aucun Consul. J'en suis vraiment désolé, car si les livres étaient déjà à New-York, nous n'aurions pas la peine de les demander à Paris et la bibliothèque du Parlement en jouirait beaucoup plus tôt. La presse française a ses *canards*, la presse anglaise ses *posts*, la presse américaine ses *Rumbugs*, mais comment appelez vous ces inventions de la Presse canadienne assez semblables aux boules de neige qu'un rayon de soleil fait fondre?; mentir avec détails et circonstances, c'est mentir avec art, ce qui annonce un perfectionnement de civilisation bien surprenant, vous l'avouerez, pour une terre encore vierge. Quand vous serez ici nous tâcherons de découvrir la vérité et si réellement aucune expédition n'a été faite comme je le présume nous examinerons quelle est la meilleure marche à suivre pour accélérer l'envoi désiré.

Je vous remercie beaucoup de la note que vous avez eu l'obligeance de copier; elle ajoutera un document précieux aux preuves historiques déjà réunies. M. Jacques Viger m'a parlé d'une lecture que vous deviez faire le 10. Puisque nous ne pouvons y assister, nous devons vous prier de penser aux absens; rappez nous votre manuscrit, nous le réclamons

avec instance. Un archéologue de nos amis qui a démontré avec une rare sagacité toute la fausseté des interprétations données à la légende du chien d'or, est impatient de savoir si vous en avez expliqué le mystère. Il est bien temps que la lumière succède aux ténèbres; autrement le chien de Québec deviendrait un animal très dangereux, il finirait par rendre tous les antiquaires enragés. A propos de bêtes, j'ai encore besoin de *deux* peaux de Caribous et si vos bagages ne sont pas déjà trop lourds, je vous serais infiniment obligé de vouloir bien vous charger de les acheter et de les apporter. Ma femme m'en donne ainsi la description — bien passées — sans trous, teintes en jaune. Elle a payé celles qu'elle a prises à Québec à raison de 3 piastres la livre; mais elle suppose qu'on l'a un peu ranconnée en qualité d'étrangère. — Je crains d'avoir commis une erreur dans ma dernière lettre; j'ai voulu vous demander les deux premiers volumes des documens de Londres et non ceux de Paris.

Voici ce terrible 1848 rayé au nombre des vivants. Qu'augurez vous du successeur? Il me semble que je suis assis dans une salle de spectacle dont le rideau n'est pas encore levé; il n'y a pas d'affiche à la porte; on ne distribue aucun programme dans l'intérieur ou l'on en distribue de si contradictoires qu'on ne sait ce qu'on va représenter: tragédie, comédie ou farce. Jamais courrier n'a été plus impatiemment attendu; le public fatigué de ne pas recevoir de nouvelles en fabrique de toutes couleurs; j'ai un voisin qui magnétise du matin au soir tous les sujets qu'il peut trouver afin de savoir si Cavaignac a vaincu Louis Napoléon. L'oracle d'hier soir était que Louis Napoléon l'avait emporté au scrutin populaire mais sans atteindre le chiffre de majorité absolue, et que l'assemblée avait donné 700 voix à Cavaignac le dimanche 17; si c'est le hasard seul qui a inventé cette prédiction le hasard ne manque pas d'esprit; car la première partie est conforme à la probabilité et quant à la seconde, elle ne pourra être démentie que par un second Courrier puisque le vaisseau que l'on attend doit être parti de Liverpool le 16; le magnétisé est donc à peu près certain de passer pour prophète pendant une quinzaine de jours.

Nous avons eu hier un charmant *sleighbing* pour la visite à Monkland. On eût dit un Longchamp Moscovite. J'espère que cette température sèche aura délivré Madame Faribault de ses douleurs; le teint rose de Mad.lle Georgina n'a pas besoin d'un froid si piquant pour avoir tout son incarnat; et quant à vous, Mon cher Monsieur, je vous crois trop bon Canadien pour douter de l'état florissant de votre santé lorsque je gèle.

Veillez agréer tous les compliments de Mad. de Puibusque avec la nouvelle et sincère expression de mes sentiments dévoués.

A. de P.

Mon cher Monsieur,

Cette lettre vous sera remise par M. Adam, jeune homme qui a copié quelques manuscrits pour moi et qui se rend à Québec dans le but d'y subir un examen d'admission à l'étude de la médecine.

Si vous pouvez lui être utile auprès de ses juges, je le recommande à votre obligeance.

Vous êtes parti comme une hirondelle poursuivie par des vautours. Nous reviendrez vous? Je me dispose moi même à prendre la route de New-York où m'appelle une affaire importante, j'aurai soin, si vous n'êtes pas ici, de remettre à Mr Jacques Viger tous les livres & manuscrits que vous avez bien voulu me prêter.

Je n'ai encore aucune nouvelle de France au sujet de ce que vous savez; mais cela ne me surprend pas. Je ne serais étonné que de voir nos bureaux répondre courrier par courrier.

Mad. de Puibusque me charge de vous exprimer tout le regret qu'elle a eu de ne pas vous voir avant votre départ; elle vous prie, et je vous prie aussi en mon nom, d'offrir à Madame Faribault & à Mad.<sup>e</sup> les plus affectueux compliments.

Tout à vous,

A. de P.

Montréal, 7 mai 1849 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

ACTE DE MARIAGE DU PÈRE DE L'HISTORIEN  
FERLAND (MONTRÉAL, 21 JANVIER 1805)

---

Le vingt un janvier mil huit cent cinq après la publication de deux bans de mariage sans empeschement ni opposition et après avoir obtenu dispense d'un autre ban de Messire Jean Henry Auguste Roux vicaire Général de ce diocèse je soussigné prêtre faisant les fonctions curiales, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent de Sieur Antoine Ferland marchand domicilié en cette paroisse fils majeur de feu Jean Baptiste Ferland et de Marie Josette Noël consentante de St Pierre isle d'Orleans d'une part et de Damoiselle Elisabeth LeBrun fille majeure de Sieur Jean Baptiste Lebrun de Duplessis et de Dame Marie Catherine Metot ses père et mère consentants de cette paroisse d'autre part les ai marié suivant les loix et coutumes observées en la Sainte Eglise en présence de Guillaume Nolin cousin issu de Germain de l'époux et de Sieur Jean Baptiste Lebrun père de l'épouse et de plusieurs autres dont les uns ont déclaré ne savoir signer et les autres ont signé avec nous et les époux.

(Signatures) Antoine Ferland — Elisabeth Lebrun — G. Nolin — Clément Racicot — Marianne Lebrun — Louis Baron — J.-Bte Lebrun de Duplessis — Lucille Lebrun Cherier — Angélique Lebrun — Kitty Young — Jos Matin — Le Saulnier Ptre.

---

L'ANSE-A-FOUQUET

---

Le 11 mars 1694, M. d'Auteuil, seigneur de la Pocatière, concédait au nom de *Joseph Juchereau-Desonais* (1673-94), son beau-frère, fils de Nicolas Juchereau de Saint-Denys, premier seigneur des Aulnaies, décédé en 1692, une terre de 4 X 40 arpents en la seigneurie Desonais au lieu dit *l'Ance a Fouquet*, à Me Pierre Boucher...

Quelqu'un peut-il nous indiquer exactement où se trouvait l'Anse-à-Fouquet? Il ne peut être question de la situer à proximité de la rivière Fouquet, à Saint-André de Kamouraska, car la seigneurie de Kamouraska appartenant alors à Charles Aubert de la Chenaye, les Juchereau ne pouvaient y concéder des terres.

Si le concessionnaire était Pierre Boucher (1639-1707), époux de Marie Saint-Denis, arrivé à la Grande-Anse peu après 1692, l'Anse-à-Fouquet se trouverait à environ huit arpents au sud-ouest de l'embouchure de la rivière Ferrée, dans la paroisse Saint-Roch-des-Aulnaies. Sur la carte de Catalogne de 1709, la terre en question est occupée par Prisque Boucher, alors âgé de 20 ans, fils du dit Pierre Boucher.

Cependant, Joseph Juchereau-des-Aulnaies (1673-94) était aussi seigneur de l'Anse Saint-Denis (dans le comté de Kamouraska), où il ne semble pas tout-à-fait impossible de situer la terre en question, d'autant plus qu'au bas de l'acte de concession ci-haut mentionné se trouve le billet de concession suivant, signé par Marie-Thérèse Giffard, veuve de Nicolas Juchereau de Saint-Denis: "ie promes a mestre etienne bouchar e a madame dancose de leur donner deux arpens sur la greve iognans leur pesche au nor des ..... sous larpens faict a quebec le 9 de septembre 1701 (Signé:) M. G. de St Denis". Ces dernières terres ne se trouvaient-elles pas dans l'Anse-Saint-Denis, appartement alors aux héritiers de feu Nicolas Juchereau de Saint-Denis?

LÉON ROY

---

### QUESTION

---

Par une discrétion exagérée sans doute, M. de Lacorne, dans son récit du naufrage de l'*Auguste* en 1761, ne donne pas le nom du capitaine qui commandait le navire. On sait que ce capitaine fut un des sept naufragés qui échappèrent à la mort. Est-il possible de retracer le nom de ce capitaine plus prudent pour lui-même que brave?

XXX

Henri Rochefort, de son vrai nom Victor-Henri, marquis de Rochefort-Lucay, fit beaucoup de tapage en France pendant un certain temps. Homme de lettres, auteur dramatique, journaliste, homme politique, peu de Français subirent plus de prison et d'amendes.

On a dit qu'Henri Rochefort avait vécu au Canada dans sa jeunesse. Est-ce le cas?

FRS.

Peut-on véritablement considérer l'expédition du chevalier de Lévis contre Québec en 1760 comme un siège de la capitale?

QUEBEC

---

LES HABITANTS DE SAINT-LAURENT, I.O.  
EN 1681

---

(suite de la livraison de février 1948)

---

33—THOMAS ROUSSEAU, 55 ans (1621-ant 1704); 15 arpents en valeur.

34—ANTOINÉ MONDIN (Mondain), 33 ans (1648-post 1699); 10 arpents en valeur.

35—JEAN MARAUDEAU (Maranda), 54 ans (1627-1711); 30 arpents en valeur.

36—LOUIS CIVADIÈRE (Sivadier), 36 ans (1645-post 1687); 15 arpents en valeur.

37—MARTIN BOUFFARD, 40 ans (1641-1715); 6 arpents en valeur.

Léon Roy

---

(1) Nous avons rétabli l'ordre des terres Nos 22 et 23, qui est inversé au recensement de 1681.



